

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 octobre 2020

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 dernier.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative n°1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2020 en dépenses et recettes de fonctionnement et en recettes et dépenses de section d'investissement qui sont ajustés en équilibre.

2 – Procédure de transfert d'office dans le domaine public pour Lagrange 1 et 2.

La Commune va intégrer les voies publiques de la Canave et la place du Cordon d'Or qui sont classées actuellement dans le domaine privé. Il convient de lancer une enquête publique. Les parcelles concernées par ce projet sont B 1206-1216-1237 (Lagrange 1 – rue de la Canave) et B 1203-1207-1233-1234-1235-1236 (Lagrange 2 – place du Cordon d'Or).

3 – Modification simplifiée du PLU : modalités de mise à disposition du public.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU actuellement en cours d'élaboration, il sera nécessaire d'informer le public des changements qui sont opérés dans le PLU. Le Conseil Municipal délibèrera après l'information du public.

4 – Convention École des Bois.

La Loi oblige les Communes à participer non seulement pour les classes élémentaires mais aussi pour celles de Maternelles. La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'École des Bois par la Commune de Martillac, ce financement constitue le forfait communal.

5 – Convention ENEDIS (canalisation électrique et poste de transformation – Route de Bernadon).

Afin de permettre le passage des canalisations électriques et d'accueillir un poste transformateur électrique (parcelle B 635) sur la route de Bernadon, la Commune accorde l'autorisation d'occupation des espaces publics par voie de convention conclue avec la société ENEDIS, moyennant des indemnités de 10 € et de 195 €.

6 – Opération pour compte de tiers : borne incendie (chemin du Ruisseau).

Il s'agit de faire l'avance de frais pour l'installation d'une borne incendie, remboursés par le propriétaire.

7 – Dénominations de voies.

Vu la fin des travaux de construction, de nouvelles voies sont créées sur la Commune de Martillac.

Il convient donc d'attribuer un nom pour chacune des nouvelles voies :

- Allée des Noahs,
- Allée Clos du Chêne,
- Impasse du Miroir,
- Allée de la Péguillère.

8 – Désignations des délégués au sein du CNAS.

La Commune de Martillac adhère au CNAS (qui offre la possibilité aux agents d'avoir des aides et des avantages tels que proposés par un Comité d'Entreprise). Il convient de nommer ses deux représentants.

Elue : Micheline Libreau.

Agent : Sandrine Gilbert.

9 – Subventions aux associations.

Après examen des demandes des associations par les membres de la Commission Vie Associative en date du 29 septembre 2020, toutes les subventions ont été votées à l'unanimité suivant les propositions de la Commission.

10 – Déclassement de la Voie Communale de la Torte en Chemin Rural de la Torte.

Afin de maîtriser la circulation du chemin de la Torte et compte-tenu des désagréments subis dans le périmètre, il convient de déclasser cette Voie Communale, pour être reclassée en tant que Chemin Rural.

11 – Nominations des représentants au sein du CIID (Communauté de Communes de Montesquieu).

Personnes appelées à siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs de la CC de Montesquieu : Daulouéde Chantal, Miaillhe Marie-Claude, Dubern Jacques.

12 – Motion « soutien aux élus agressés ».

Depuis le 5 août 2019, où le maire de Signes (Var) perdait la vie dans l'exercice de ses fonctions, ces agressions se multiplient, y compris sur le territoire girondin en la personne du Maire de Saint-Philippe d'Aiguille.

Ces événements mettent en lumière les violences auxquelles les élus locaux sont confrontés.

Leur double casquette d'exécutifs de la collectivité et de représentants de l'État expose les Maires aux agissements d'individus qui remettent en cause l'autorité de la puissance publique.

La consultation menée par la commission des Lois du Sénat a fait émerger l'insuffisance de connaissances quantitatives et qualitatives du phénomène.

Pour autant, à une période où les élus locaux sont sollicités pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales en outre dans le domaine sanitaire sans moyens supplémentaires, les élus de la Commune de Martillac souhaitent attirer l'attention des parlementaires et de l'État sur la nécessité d'accompagner et de protéger les Maires et les élus dans l'exercice de leur mandat,

- en garantissant une protection fonctionnelle effective pour les Maires et leurs Adjoints,
- en diffusant à l'ensemble des parquets des orientations fermes de politique pénale en cas d'agressions d'élus locaux,
- en demandant aux Préfectures d'assurer une assistance renforcée à l'égard des élus.

13 – Acquisition d'un tableau blanc interactif : demande de subvention.

Il convient d'équiper une nouvelle classe élémentaire d'un tableau blanc interactif.

Coût d'acquisition : 3 014,75 € HT

Subvention demandée au Département : 40% du montant HT (déduction faite du coefficient de solidarité)

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.